



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Direction Générale

N°23.151

Département du Val de Marne
Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	32
Représentés	9
Absent	2

Votes

Pour
Contre
Abstention
N.P.P.V

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 13 décembre 2023

Le 13 décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 06 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

PREND ACTE

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

.....
de la publication le
.....

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacine, MARQUES Henriette, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, POUUDY Franklin, , , OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, DOS REIS Sabrina, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

Étaient représenté.e.s :

Mme DIMNET Jocelyne donne mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
Mme LANTERNIER Lucie donne mandat à M. Vasco COELHO
M.GARROUT Karim donne mandat à Mme FRANCISOT Amandine
Mme FOURNIER Laura donne mandat à Mme SASU Hancès
M. BALIAS Thierry donne mandat à Mme FOURNIAUD Martine
M.CHIRRANE El Arbi donne mandat à M. ID ELOUALI Ali
Mme COHEN Rachel donne mandat à M. DRUART Frédéric
M.BANCE Stéphane donne mandat à M.BOLLE Kristian (à compter de la DÉL 23.142)
Mme FADLI Hafida donne mandat à M.CHALBI Yacine (à compter de la DÉL 23.142)

Étaient absent.e.s :

M.FONDENEIGE Matthias
Mme LEMOINE Nathalie

Secrétaire de séance :

M. DESROCHES Damien

O B J E T

**Rapport d'activité 2022 – Délégation de l'exploitation des Marchés
Publics d'approvisionnement – Groupe GÉRAUD**

En préfecture de Créteil
094-219400223-20231218-DEL-23-151-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Rapport d'activité 2022 – Délégation de l'exploitation des Marchés Publics d'approvisionnement – Groupe GÉRAUD

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Délégué doit produire à la Ville chaque année avant le 1er juin, un rapport, permettant à cette dernière de s'assurer de l'exécution de ses obligations contractuelles dans le cadre de l'équilibre économique du contrat et de l'exercer sa mission.

Dans ce cadre, la société des Fils de Madame Géraud a produit son rapport d'activité 2022 pour l'exploitation des marchés forains de la commune, ainsi qu'une analyse de la qualité des services pour les marchés du Centre, Jean Jaurès, Gondoles et Marché sud.

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 3131-5 du Code de la Commande Publique,

Vu l'article 31 de la Convention d'affermage des droits de place et d'exploitation, de gestion et d'entretien des marchés d'approvisionnement de la ville de Choisy-le-Roi, entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2010, qui précise les obligations contractuelles du délégataire afin de permettre à la ville d'exercer sa mission de contrôle,

Vu le rapport annuel d'activité 2022 transmis par la société des Fils de Madame Géraud, le 16 Octobre 2023

Vu la présentation du rapport d'activité 2022 à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 1^{er} décembre 2023,

Considérant l'obligation de de porter à connaissance du Conseil Municipal le rapport d'activité relatif à l'exploitation des marchés d'approvisionnement de l'année N-1,

Considérant l'absence d'une part des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP, d'autre part des éléments d'analyse permettant d'apprécier la qualité du service rendu, les propositions éventuelles du délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers entre autres et enfin des documents financiers servant de référence,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} – Prend acte de la présentation du rapport d'activité 2022 transmis par la société « Les Fils de Madame Géraud » concernant l'exploitation des marchés forains de Choisy-le-Roi, le 16 octobre 2023,

Article 2 – Constate qu'il n'a pas toutes les pièces pour avoir une analyse pertinente de l'activité 2022,

Article 3 – Le présent rapport pourra être consulté et mis à disposition du public,



Article 4- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 13 Décembre 2023

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi


 Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20231218-DEL-23-151-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023